



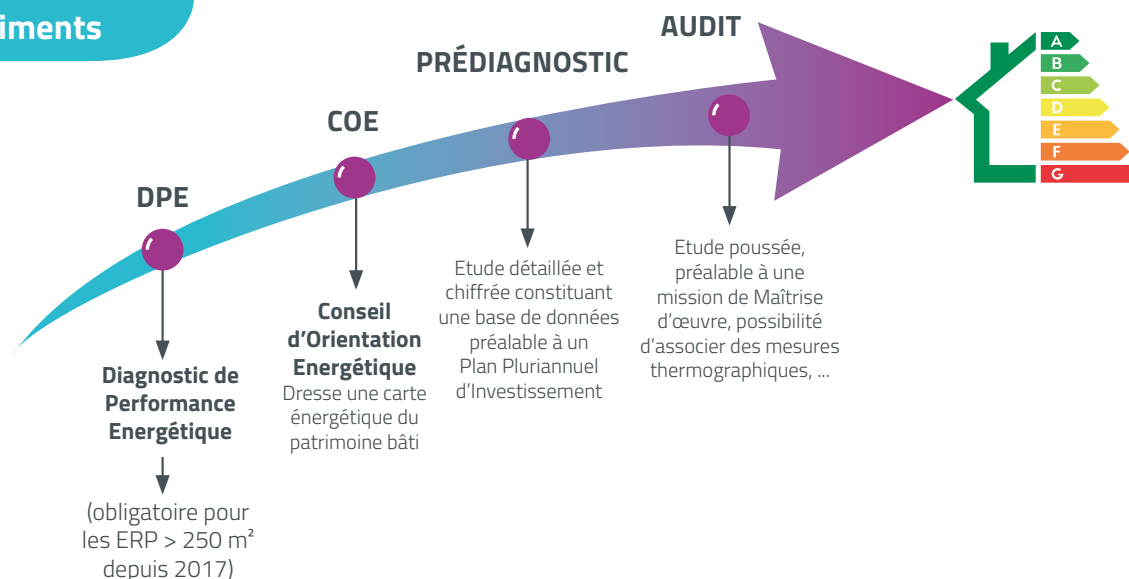
MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE
ENERGETIQUE



DES PRESTATIONS À LA CARTE

Audit Bâtiments



Audit Eclairage Public

- Relevés et analyse du patrimoine
- Cartographie des points lumineux, armoires et réseaux
- Préconisations chiffrées

Audit des installations thermiques

- Diagnostic des installations
- Analyse des contrats d'exploitation : état, entretien, coût prestations, réactivité de l'exploitant, économies d'énergie réalisées
- Aide à la passation des marchés pour changement d'exploitant
- Suivi des contrats

Assistance travaux

- Accompagnement sur toutes les phases de travaux (réhabilitation ou travaux neufs : programmation, conception, exécution, réception et commissionnement)
- études d'avant-projet,
- passation des contrats de travaux, suivi et réception des travaux...

Schéma Directeur Immobilier (SDI)

Le SDI est un diagnostic de l'état du patrimoine, de son occupation et de son coût. Il offre une vision des opérations à effectuer sur le patrimoine de la ville afin d'améliorer sa qualité en adéquation avec les besoins définis par les élus et les services de la collectivité.

Ce classement du patrimoine permet :

- l'optimisation des surfaces ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation de rénovation

QUELS SONT LES AVANTAGES APPORTÉS PAR LE SDEEG ?

- Objectivité et neutralité avec un référent technique unique
- Assurance d'une démarche énergétique continue et valorisée
- Exonération des procédures de mise en concurrence grâce à l'utilisation des marchés du SDEEG permettant de retenir des prestations qualifiées et agréées

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

La collectivité doit signer la convention de prestation de services à la carte, après approbation par son Assemblée délibérante. **L'adhésion est gratuite.**

A la survenance du besoin, la collectivité fait une demande écrite au SDEEG qui chiffre l'intervention.

L'acceptation du devis par la collectivité vaut lancement de la prestation.